

Séance du Conseil d'Administration en date du 10 mars 2022

Délibération n° 2022-13 – Création du comité social d'administration

Vu l'article L 951-1-1 du code de l'éducation,
Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,
Vu l'avis du comité technique,
Vu les statuts de l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) Hauts-de-France et notamment l'article 42 instituant des instances communes à l'UPHF et à l'INSA Hauts-de-France,

Considérant que 22 membres sur les 33 membres ayant voix délibérative étaient présents ou représentés, qu'ainsi le quorum était atteint,

Article unique

Le conseil d'administration adopte la création du comité social d'administration unique placé auprès du Président de l'UPHF et auprès du Directeur de l'INSA Hauts-de-France, selon le dispositif suivant :

- Effectif de 10 représentants titulaires du personnel
- Le mode de scrutin est un scrutin de liste.
- Une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail d'établissement est instituée.

Le Directeur

Armel de la Bourdonnaye

Nombre de votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0
